

L'État pour les Jeux



Dans moins de 600 jours, le Président de la République déclarera ouverte la XXXIII^e Olympiade de l'ère moderne, dans le cadre d'une cérémonie d'ouverture sur la Seine inédite par son ambition et ses défis.

C'est l'Île-de-France, à commencer par la Seine-Saint-Denis, qui sera le principal théâtre du premier événement sportif planétaire, dont la réussite, pour laquelle

les services de la préfecture d'Île-de-France sont à pied d'œuvre, sera celle de la Nation tout entière.

Réussir les Jeux, j'ai coutume de dire que c'est réussir un quatuor d'exigences, un « carré magique » d'objectifs.

C'est d'abord une organisation irréprochable, que ce soit en termes de sécurité, de transports, de maîtrise de budget, d'accompagnement social des chantiers ou encore d'exemplarité écologique.

C'est, évidemment, des sportifs français au meilleur de leur performance le jour J, tant ces Jeux ne seront une grande fête que si nos sportifs brillent par leurs résultats, avec l'horizon, fixé par le Président de la République, de s'inscrire durablement dans le top 5 des Nations les plus médaillées.

C'est également des Jeux qui lèguent un héritage utile et durable au pays, à la fois matériel, avec 80% des investissements publics en Seine-Saint-Denis, permettant de réaliser des projets d'aménagement du territoire structurants, près de 3 500 nouveaux logements issus des Villages reconvertis et d'améliorer la qualité des eaux de la Seine et de la Marne en vue de l'installation de sites de baignade pérennes ; mais aussi un héritage immatériel, dont le premier objectif est de faire de la France « une Nation sportive ».

Enfin, réussir les Jeux, c'est en faire une grande fête populaire, que l'ensemble des Français non seulement s'approprient, mais, tout simplement, vivent avec rayonnement et fierté. Durant six semaines, l'Île-de-France en sera véritablement le foyer le plus ardent.

L'ensemble des dispositifs conçus pour que les habitants vivent et vibrent au diapason des Jeux y seront déployés, en mettant en valeur les collectivités labellisées « Terre de Jeux » bien sûr, avec, en lien, les centres de préparation aux Jeux, la billetterie populaire, le programme des volontaires, le relais de la flamme ou encore les zones de célébration.

A toutes et tous, membres de la grande « équipe de France des Jeux », qui œuvrez chaque jour en faveur de cette réussite, je veux donc dire : immense merci, bon courage et à bientôt !

Amélie OUDÉA-CASTÉRA

Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

L'info du mois

Raccordement des bateaux

Pour éradiquer les rejets d'eaux usées des bateaux ou des établissements flottants stationnant dans les ports de Paris, l'article 11 de la loi du 26 mars 2018 oblige le raccordement aux réseaux d'eaux usées du port. Près de 170 bateaux sont soumis à cette obligation dans la zone définie pour les jeux olympiques et paralympiques.

Il ressort des contrôles de conformité des raccordements réalisés par les services de la ville de Paris que 97 bateaux ont déjà réalisé ces travaux et que 73 bateaux doivent encore le faire, d'ici les jeux.

Le chiffre du mois



Avec les diverses actions engagées dans le plan baignade, il est prévu d'améliorer de 75 % la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne par temps sec, d'ici les jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Agenda !

12 Janvier 2023

Réunion de présentation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à destination des ambassadeurs étrangers en France

19 Janvier 2023

Comité de pilotage parisien (Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Maire de Paris, Préfet de Police)

Plan baignade : la DRIEAT chef d'orchestre du chantier pour rendre la Seine baignable lors des Jeux

Plusieurs épreuves des Jeux vont se dérouler dans la Seine à Paris : les épreuves de nage du triathlon et du para-triathlon et l'épreuve de nage marathon. Le décor sera magique mais la qualité bactériologique de l'eau doit être suffisamment bonne pour la sécurité des athlètes. Ce chantier majeur, copiloté par la préfecture de région et la Ville de Paris est suivi par la DRIEAT. En phase héritage, les collectivités pourront poursuivre les actions menées pour offrir aux habitants la possibilité de se baigner dans la Seine et la Marne.

À la DRIEAT (direction régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports), les Jeux et la qualité de l'eau sont au cœur de notre action depuis 2017. L'équipe du service « politiques et police de l'eau » en charge de ce dossier phare a élaboré le Plan baignade avec les acteurs de l'assainissement. Il veille à son avancement et au respect des échéances, et met régulièrement les acteurs autour de la table pour agir de façon concertée et ajuster les différents leviers (législatifs, financiers avec l'agence de l'eau Seine-Normandie) pour atteindre l'objectif. La DRIEAT a aussi instruit tous les dossiers d'autorisation nécessaires. Ce travail mobilise aussi les préfectures de département, les collectivités, l'Agence de l'Eau, les propriétaires immobiliers.

Le plan baignade de 2018-2024 vise à :

- désinfecter les rejets d'eaux usées à la sortie des stations d'épuration en amont de Paris ;
- supprimer les rejets directs d'eaux usées dans les rivières lorsqu'il ne pleut pas ;
- traiter les sources locales de pollution, en supprimant les rejets d'eaux usées des bateaux ;
- réduire les rejets de temps de pluie des réseaux d'assainissement.

Par temps sec : améliorer l'assainissement

Pour garantir la qualité sanitaire de l'eau par temps sec, les rejets de deux stations d'épuration du SIAAP doivent être désinfectés. De nombreux investissements viennent d'être réalisés à cet effet :

- Sur le site de Marne-Aval, des travaux de rénovation de l'unité de désinfection par UV, ont été achevés en novembre 2022, pour un montant de 2,8 millions d'euros.
- Sur le site de Valenton, une unité de désinfection par injection d'acide performique va être créée. Les travaux de 8,7 millions d'euros ont débuté en juillet 2022. Ils s'achèveront en mars 2023 pour une mise en service en juillet 2023. (voir photo du mois).

Autre volet, la lutte contre les mauvais branchements dans les réseaux d'assainissement. Pour rendre la Seine et la Marne baignables, un enjeu majeur consiste à parvenir à éradiquer le plus de mauvais branchements possible.

En cas de réseaux « séparatifs » (deux tuyaux pour collecter respectivement les eaux usées et les eaux pluviales), les deux sont normalement parfaitement séparés. Mais il arrive qu'il y ait des mauvais branchements. Dans ce cas, les eaux usées sont rejetées dans le tuyau des eaux pluviales et vice-versa. Des eaux usées rejoignent alors directement les rivières sans traitement. On estime à 23 000 les mauvais branchements à résorber. La DRIEAT travaille avec les bailleurs sociaux et les gestionnaires

des bâtiments appartenant à l'État, pour les inciter à faire les diagnostics de leurs branchements et le cas échéant, les travaux de mise en conformité. De 2019 à décembre 2022, l'AESN a financé la mise en conformité de près de 4 500 branchements sur le périmètre concerné.

Enfin, la DRIEAT a contribué à faire évoluer la législation pour rendre obligatoire le diagnostic des « branchements » avant une vente et si besoin leur mise aux normes. Le document est exigible pour une vente comme le diagnostic plomb amiante.

Par temps de pluie : garantir la qualité des eaux en Seine et en Marne

Une partie des réseaux de collecte est unitaire, c'est-à-dire que toutes eaux usées et de pluie se mélangent dans le même tuyau et sont normalement toutes traitées dans les stations d'épuration. C'est le cas notamment à Paris. En cas d'orage, une partie des eaux ne peut être traitée et des déversements d'eaux usées ont lieu dans le milieu. Pour éviter ces débordements, il existe deux solutions complémentaires : restructurer les réseaux et réduire les apports en cas de pluie. Cette dernière option, qui se fait au long cours, équivaut à désimpermeabiliser les sols pour que l'eau de pluie s'infilte, plutôt que de rejoindre le réseau unitaire.

À court terme, le plan baignade porte sur les réseaux publics de collecte pour résorber les multiples dysfonctionnements et éviter les rejets dès les petites pluies. Le total des travaux s'élève à 300 millions d'euros et se répartit entre le SIAAP, 3 conseils départementaux (92, 93, 94), 6 établissements publics territoriaux (EPT), et le syndicat le Syage. Plusieurs ouvrages sont créés. Par exemple la construction d'un bassin d'Austerlitz (coût : 81 M€ - MOA : ville de Paris) stockant un volume de 48 500 m³ ou le collecteur de transport entre Athis-Mons et Valenton (coût : 8.7M€ - MOA : SIAAP).

« Les JOP sont une aventure professionnelle unique, exigeante pour les équipes mobilisées... On va faire en quelques années un bond inédit sur l'assainissement : on fait en cinq ans ce qui avançait tout doucement depuis 20 ans », explique Claire Grisez, directrice adjointe de la DRIEAT chargée des Jeux.

Info en + : Pour aider les particuliers à faire les travaux, un site internet : monbranchement.fr a été lancé par le SIAAP. Avec ce site, chacun peut savoir s'il est concerné.

3 Questions à...



Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Quelles sont les missions de l'AESN ?

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère chargé de la transition écologique et le ministère chargé des finances.

L'AESN met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.

L'AESN finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions et/ou d'avances aux collectivités locales, industriels, artisans, agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel. Elles sont définies dans un programme d'intervention financière de 5 ans qui détermine les domaines et les conditions de l'action de l'agence. Ce programme prévoit également le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ses objectifs sont de favoriser la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Il peut aussi contribuer à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin, notamment dans le cadre des stratégies nationale et régionale pour la biodiversité, ainsi que le plan d'action pour le milieu marin. Ce dernier a été adapté pour accompagner les investissements des acteurs franciliens dans le cadre du plan baignade « durable » en Seine et en Marne en vue des jeux olympiques et paralympiques 2024.

Comment l'AESN participe à l'amélioration de la qualité de l'eau pour les Jeux ?

L'élaboration du plan baignade (1,2 Mds € de travaux) est le fruit d'un travail partenarial qui a impliqué dès 2017 les services de l'État, l'AESN et le SIAAP. Au préalable, un travail de diagnostic a été mené afin de définir les actions nécessaires pour atteindre une qualité permettant la baignade dans la Seine et la Marne. Le plan s'articule autour de deux objectifs : assurer la collecte des eaux usées sans déversement au milieu par temps sec, et maîtriser les rejets d'eaux usées par temps de pluie du système d'assainissement à l'amont de Paris. Une fois ce plan défini les services de l'État et l'AESN ont conduit un travail de pédagogie afin de convaincre les maîtres d'ouvrage de réaliser ces travaux. En parallèle l'AESN, en liaison étroite avec la préfecture de région, s'est attachée à mobiliser ces financements exceptionnels permettant d'accélérer la réalisation de ces travaux, dans les conditions les plus favorables pour les maîtres d'ouvrage (80% de subvention pour les réseaux d'assainissement publics, 60% et 20% d'avance pour la maîtrise des rejets de temps pluie, forfait d'aide majoré pouvant aller jusqu'à 6 000 € pour les riverains qui mettent en conformité leurs branchements au réseau d'assainissement). Cela s'est traduit par l'octroi, jusqu'à fin 2022, d'environ 400 M€ d'aides pour près de 600 dossiers et de 730 M€ de travaux présentés aux instances de l'AESN. Enfin, notre accompagnement dans l'animation du plan baignade se matérialise par l'organisation régulière de points d'avancement, de mobilisation des acteurs et le suivi de l'avancement des actions phares du plan baignade.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres illustrant l'ampleur du chantier ?

62 % des travaux du plan baignade sont déjà engagés. Près de 30 km du réseau de collecte primaire ont été mis en séparatif ou corrigés par les EPT et les conseils départementaux, auxquels s'ajoutent 9 km d'un nouvel émissaire construit par le SIAAP. Sur les réseaux publics, 100 regards mixtes ont été corrigés et près de 4 500 branchements en domaine privé mis en conformité. Tous les ports ont été équipés de réseaux d'assainissement et près de 50% des bateaux s'y sont déjà raccordés. Afin de maîtriser des rejets polluants par temps de pluie, une surface de 100 ha (sur les 600 ha attendus dans le plan baignade) a été déconnectée des réseaux. Enfin près de 100 000 m³ de surplus d'eaux pluviales sont en passe d'être maîtrisés grâce à la construction d'ouvrages de stockage.

8,7 Millions d'euros investis à la station d'épuration de Valenton



Vue intérieure d'un digesteur de l'usine du SIAAP. Une unité de désinfection est en construction pour améliorer la qualité des eaux rejetées en Seine, en amont des sites de baignade. Subvention AESN : 5,2 millions d'euros + avance : 1,7 millions d'euros.

Plan baignade

1,2 Md €

investis pour le plan baignade



≈ 4 500



branchements mis en conformité dans la zone JOP

≈ 170 bateaux



soumis à Paris à une obligation de raccordement à un réseau d'assainissement

+ de 14



collectivités ou partenaires engagés dans des travaux

400 M€



d'aides attribuées par l'agence de l'eau

